

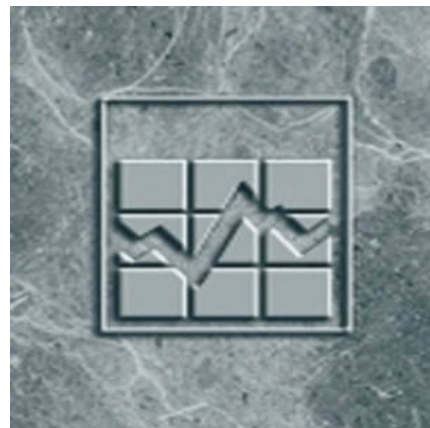
N° 75F0002M au catalogue  
ISSN 1707-2867  
ISBN 978-0-660-33483-7

Série de documents de recherche – Revenu

## Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation

par Samir Djidel, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam,  
Isabelle Marchand et Sarah M<sup>c</sup>Dermott

Date de diffusion : le 24 février 2020



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

### Programme des services de dépôt

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2020

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation

par Samir Djidel, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam, Isabelle Marchand et Sarah McDermott

## Deuxième examen approfondi de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation

Statistique Canada et Emploi et Développement social Canada (EDSC) ont réalisé un examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) afin de s'assurer que le panier continue d'illustrer un niveau de vie de base modeste, que les coûts du contenu du panier dans différentes régions géographiques sont estimés le plus précisément possible, et que le revenu dont disposent les familles pour acheter le panier est défini et mesuré de façon appropriée. La MPC révisée – appelée « MPC de l'année de base 2018 » – met à jour la MPC existante fondée sur l'année de base 2008 élaborée entre 2008 et 2010. Le présent document de travail est le dernier d'une série de quatre documents faisant état de l'avancement de l'examen.



L'objet du présent document est de favoriser la mobilisation des utilisateurs, d'expliquer ce qui a été fait dans le cadre de l'examen et de fournir aux utilisateurs des estimations provisoires des répercussions des modifications proposées à la MPC. Cela donne aux utilisateurs l'occasion de poser des questions, de formuler des commentaires et de faire des suggestions pour des travaux futurs.

Ce document de travail décrit les modifications qu'il est proposé d'apporter à la MPC dans le cadre de l'examen en cours, ainsi que les recherches à effectuer en vue du prochain examen approfondi. Le document présente les seuils préliminaires de l'année de base 2018 et les taux de pauvreté pour les années de référence 2015 à 2018, et les compare aux résultats de l'année de base 2008.

La diffusion de ce document de travail sera suivie d'une période au cours de laquelle Statistique Canada et EDSC s'entretiendront avec des experts, des intervenants, des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que d'autres parties intéressées pour valider les résultats. La transition à la MPC de l'année de base 2018 entrera en vigueur à la fin de juin 2020.

## Introduction

Le 21 août 2018, le gouvernement du Canada a publié *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté* (Emploi et Développement social Canada, 2018). Cette stratégie fait état des engagements à long terme qui orientent les mesures et les investissements actuels et futurs du gouvernement en vue de réduire la pauvreté, dont les suivants :

- l'adoption de la MPC en tant que seuil officiel de pauvreté au Canada;
- l'établissement de cibles de réduction de la pauvreté (les données de 2015 servant de référence);
  - ▶ réduire le taux de pauvreté de 20 % d'ici 2020;
  - ▶ réduire le taux de pauvreté de 50 % d'ici 2030 (conformément aux Objectifs de développement durable des Nations Unies);
- la mise sur pied d'un Comité consultatif national sur la pauvreté;
- un plan de données et de mesures, qui prévoit un financement continu en vue d'élaborer et d'améliorer les données requises pour mesurer la pauvreté et éclairer les décisions stratégiques.

La *Loi sur la réduction de la pauvreté* a reçu la sanction royale en juin 2019 et régit certains engagements pris dans le cadre de la *Stratégie*. Elle fixe notamment la MPC comme le seuil officiel de la pauvreté au Canada.

En vertu de la *Loi sur la réduction de la pauvreté*, Statistique Canada est tenu de réviser régulièrement la MPC, afin qu'elle « reflète le prix courant d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base

modeste au Canada ». Par conséquent, en 2018, Statistique Canada a lancé un examen approfondi de la MPC, qui sera achevé en 2020.

Jusqu'à présent, cet examen approfondi a compris plusieurs activités connexes. De septembre 2018 jusqu'à la fin d'avril 2019, Statistique Canada, avec la participation d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), a effectué de vastes consultations auprès de la population canadienne, d'experts en pauvreté et d'autres intervenants et représentants des administrations fédérale, provinciales et territoriales, qui ont été résumées dans le document *Le point sur l'examen approfondi de la mesure du panier de consommation* (Heisz, 2019).

Par la suite, soit au printemps 2019, Statistique Canada et EDSC ont préparé un plan de travail, afin de mettre à l'essai diverses modifications méthodologiques apportées à la MPC et découlant des commentaires reçus au cours des consultations. Ce travail a duré tout l'été et l'automne 2019. Le processus a été mené en collaboration, Statistique Canada étant responsable du lancement et de la tenue de l'examen approfondi, ainsi que de la méthodologie statistique de la MPC, et EDSC étant responsable d'établir la portée de l'examen approfondi et l'orientation stratégique de la MPC.

Actuellement, la MPC offre des seuils de pauvreté pour 50 régions dans l'ensemble des provinces : 19 collectivités particulières (appelées des régions urbaines de la MPC) et 31 combinaisons de taille de centre de population et de province. Les modifications proposées à la méthodologie de la MPC ont été présentées dans deux documents de travail publiés en décembre 2019. Le panier de la MPC a fait l'objet du document de travail intitulé *Vers une mise à jour du panier de consommation* (Djidel et coll., 2019a) et le concept du revenu disponible a fait l'objet du document de travail intitulé *Définition du revenu disponible dans la mesure fondée sur un panier de consommation* (Djidel et coll., 2019b).

Comme il est indiqué dans *Le point sur l'examen approfondi de la mesure du panier de consommation*, Statistique Canada collabore également avec les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon et le Nunavut pour élaborer des seuils de la MPC propres à ces régions. De plus, *Une chance pour tous* a annoncé l'engagement de consulter les Autochtones pour définir et élaborer conjointement des indicateurs de la pauvreté et du bien-être, y compris des mesures de la pauvreté non fondées sur le revenu, qui reflètent les multiples dimensions de la pauvreté et du bien-être propres aux Premières nations, aux Inuits et aux Métis. Ces discussions se déroulent indépendamment du présent examen approfondi.

Ce document est le dernier de la série de quatre documents de travail décrivant les progrès de l'examen de la MPC. Il rend compte des répercussions quantitatives des modifications proposées décrites dans les documents de travail précédents, et présente les seuils mis à jour et les statistiques connexes sur la pauvreté pour la période de 2015 à 2018, mesurés à l'aide de la MPC proposée de l'année de base 2018. Comme il a été mentionné précédemment, le présent document vise à favoriser la mobilisation des utilisateurs, à expliquer ce qui est proposé pour mettre à jour la mesure de la MPC et à fournir aux utilisateurs des estimations préliminaires des répercussions des modifications proposées. Cela donne aux utilisateurs l'occasion de poser des questions, de formuler des commentaires et de faire des suggestions pour des travaux futurs. La diffusion de ce document de travail sera suivie d'une période au cours de laquelle Statistique Canada et EDSC s'entretiendront avec des experts, des intervenants, des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que d'autres parties intéressées pour valider les résultats. La transition à la nouvelle MPC entrera en vigueur à la fin de juin 2020.

Bien que le présent document porte sur les résultats, les trois documents de travail précédents ont fourni des détails supplémentaires, la justification, des renseignements généraux et le contexte des diverses propositions de mise à jour de la méthodologie de la MPC. Par conséquent, il est recommandé aux lecteurs de se reporter aux trois documents de travail précédents ainsi qu'au présent document pour mieux comprendre l'examen approfondi.



## Documents de travail traitant de l'examen approfondi

La présente étude constitue le dernier document de travail à être publié dans le cadre de l'examen approfondi. D'autres documents de cette série comprennent les suivants :

### Juillet 2019 : Le point sur l'examen approfondi de la mesure du panier de consommation

Entre septembre 2018 et avril 2019, Statistique Canada a entrepris une vaste consultation sur la mesure fondée sur un panier de consommation. Les objectifs de la consultation étaient de recueillir des commentaires et des idées sur l'élaboration d'une mise à jour de la mesure du panier de consommation. Ce [document](#) de travail décrit les consultations qui se sont déroulées, présente les points saillants de ce que les participants ont dit à Statistique Canada et précise les prochaines étapes.

### Décembre 2019: Vers une mise à jour du panier de consommation

Le panier de la mesure du panier de consommation comprend cinq composantes principales : l'alimentation, l'habillement, le transport, le logement et les autres nécessités. Ce [document](#) de travail décrit les considérations relatives à la mise à jour de ces cinq composantes ainsi que les modifications apportées à la méthodologie afin de calculer ces cinq composantes.

### Décembre 2019 : Définition du revenu disponible dans la mesure fondée sur un panier de consommation

Selon la MPC, une famille gagne un faible revenu si son revenu disponible est inférieur au seuil de la mesure fondée sur un panier de consommation pour une famille de même taille dans la même région. Ce [document](#) de travail décrit quelques-unes des considérations relatives à la mise à jour du concept du revenu disponible en vue de la nouvelle MPC.

Dans les tableaux et l'analyse qui suivent, la méthodologie actuelle de la MPC, qui a été mise à jour pour la dernière fois entre 2008 et 2010, est appelée la « MPC de l'année de base 2008 », tandis que la nouvelle méthodologie proposée est appelée la « MPC de l'année de base 2018 ».

Le présent document de travail s'articule comme suit :

- Sommaire des modifications proposées à la MPC;
- Comparaison des seuils et des taux de pauvreté selon la MPC de l'année de base 2008 aux estimations préliminaires des seuils et des taux de pauvreté dérivés à partir de la MPC de l'année de base 2018;
- Discussion du programme de recherche tourné vers l'avenir.

Des analyses et des tableaux de données supplémentaires utilisant les estimations provisoires de la MPC de l'année de base 2018 se trouvent dans les annexes.

## Sommaire des modifications proposées à la MPC

La MPC établit des seuils de pauvreté fondés sur le coût d'un panier de biens et de services (aliments, habillement, logement, transport et autres nécessités). Les familles dont le revenu disponible est inférieur aux seuils applicables, compte tenu de la taille de la famille et de la région de résidence, sont considérées comme vivant dans la pauvreté. Les modifications proposées à la méthodologie de la MPC dans le cadre de la MPC de l'année de base 2018 sont résumées ci-dessous. Les documents de travail précédents et les annexes donnent plus de détails sur ces propositions.

## Modifications proposées aux composantes du panier de la MPC (décrites dans *Vers une mise à jour du panier de consommation*)

### Régions de la MPC

La croissance démographique annoncée dans le Recensement de 2016 se traduirait par les trois nouvelles régions suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador – 30 000 à 99 999; Ontario – 500 000 et plus; et Manitoba - 30 000 à 99 999. L'ajout de ces trois régions porterait le nombre total de régions de la MPC à 53.

### Composante du logement

La composante du logement de la MPC proposée pour l'année de base de 2018 serait fondée sur la location d'un logement de trois chambres plutôt que d'un logement de deux ou trois chambres, comme ce fut le cas pour la MPC fondée sur l'année de base de 2008. De plus, les prix de location pour un logement seraient mis à jour afin d'utiliser les résultats du Recensement de 2016.



### Composante d'habillement

La composante d'habillement serait mise à jour pour refléter le panier d'habillement pour une famille de quatre selon le Niveau de vie acceptable (NVA) de 2012 du Conseil de planification sociale de Winnipeg et de Winnipeg Harvest.

### Composante d'aliments

La composante d'aliments serait mise à jour pour utiliser le Panier de provisions nutritif – Canada (PPNC) de 2019 de Santé Canada.

### Composante du transport

La méthodologie du transport serait modifiée pour mieux refléter les modèles de consommation en matière de transport et les besoins des personnes vivant dans les villes, en particulier les personnes nécessitant un transport privé pour se rendre au travail. Selon le Recensement de 2016, certaines familles à revenu inférieur se rendent au travail en voiture alors que d'autres ont recours aux transports en commun. La MPC de l'année de base 2018 proposée reconnaîtra cette réalité en tenant compte des deux modes de transport dans l'établissement du prix de la composante du transport en ville.

### Autre composante

Un montant serait ajouté à la composante « Autres dépenses » pour refléter le besoin généralisé de services de téléphonie cellulaire.

## Modifications proposées à la composante du revenu disponible de la MPC (décrites dans *Définition du revenu disponible dans la mesure fondée sur un panier de consommation*)

### Ajustement selon le type de mode d'occupation

Afin de tenir compte des coûts de logement plus faibles des propriétaires sans hypothèque, la MPC de l'année de base 2008 a procédé à un ajustement du revenu disponible, que l'on a appelé « avantage du propriétaire sans hypothèque » (APSH). L'APSH a ajouté la différence entre le coût de la composante du logement du panier de la MPC (basé sur les locataires) et les coûts de logement typiques pour les propriétaires sans hypothèque au revenu disponible des propriétaires sans hypothèque, plaçant les propriétaires sans hypothèque sur un pied plus égalitaire avec les locataires en ce qui a trait à leurs coûts de logement, lors de l'évaluation de leur situation de pauvreté.

Pour la MPC de l'année de base 2018, il est proposé d'étendre le concept de l'APSH aux propriétaires avec hypothèque et aux locataires subventionnés, ce qui mettrait les coûts de logement de toutes les familles sur un pied plus égalitaire lors de la détermination des estimations de la pauvreté, quel que soit le type de mode d'occupation. Ce nouveau concept serait appelé l'ajustement selon le type de mode d'occupation (ATMO).

### Frais médicaux

Les montants utilisés pour tenir compte des frais médicaux imprévus, lorsqu'aucun renseignement fiscal n'est disponible, seraient mis à jour afin d'utiliser des données d'enquête plus récentes.

### Gains en capital

La MPC de l'année de base 2008 n'inclut pas la valeur des gains en capital ou des pertes dans le revenu disponible, mais elle déduit du revenu disponible les impôts payés sur les gains en capital. Pour corriger cette incohérence, l'impôt sur les gains en capital ne serait plus déduit du revenu avant impôt dans la MPC de l'année de base 2018 proposée. Cela empêcherait les familles qui ont d'importants gains en capital (et donc d'importants impôts sur les gains en capital) de donner l'impression de vivre dans la pauvreté.

## Seuils et taux de pauvreté selon la MPC de l'année de base 2018 comparés aux seuils et aux taux de pauvreté selon la MPC de l'année de base 2008

Dans cette section, nous décrivons les répercussions qu'aurait l'adoption de cet ensemble de changements proposés sur les mesures de la pauvreté. Pour résumer, la mesure de la pauvreté calculée selon une nouvelle base est désignée comme étant la « MPC de l'année de base 2018 », alors que la mesure existante est désignée comme étant la « MPC de l'année de base 2008 ». De plus, comme mentionné précédemment dans le présent document de travail, puisque l'examen exhaustif n'est pas encore terminé, ces résultats devraient être traités comme étant préliminaires.

Le tableau 1 montre les seuils de la MPC pour une famille de quatre personnes pour chacune des régions de la MPC selon les méthodologies de la MPC de l'année de base 2008 et de la MPC de l'année de base 2018 pour l'année de référence 2018. Comme nous pouvions nous y attendre, le seuil global serait plus élevé sous l'année de base 2018 que sous l'année de base 2008 pour toutes les régions de la MPC. Par exemple, pour Vancouver, le seuil de la MPC pour une famille de quatre personnes en fonction de la méthodologie de l'année de base 2008 était de 40 644 \$, alors que sous la méthodologie de l'année de base 2018, il serait de 48 677 \$ selon nos estimations préliminaires, ce qui représenterait une augmentation de 8 033 \$.

Les augmentations découlant de la transition de la méthodologie de l'année de base 2008 à celle de 2018 diffèrent d'une région de la MPC à l'autre. Environ 2 régions de la MPC sur 5 afficheraient des variations de moins de 4 000 \$, tandis que 2 sur 5 afficheraient des variations supérieures à 5 000 \$. Les plus petites variations sont surtout concentrées dans les régions rurales alors que les variations plus importantes sont surtout concentrées dans les régions urbaines.

Les cinq composantes du seuil global de la MPC seraient rajustées dans la MPC de l'année de base 2018. Cependant, la composante contribuant le plus à l'augmentation du seuil de la MPC de l'année de base 2018 comparativement à celle de 2008 serait le changement apporté à la composante du logement. Par exemple, pour Vancouver, la composante du logement augmenterait pour passer de 13 671 \$ selon la MPC de l'année de base 2008 à 19 125 \$, soit une hausse de 5 454 \$. Les autres contributeurs importants à l'augmentation des seuils pour Vancouver seraient les changements proposés à la composante du transport (une augmentation de 1 281 \$) et à la composante des autres nécessités (une augmentation de 1 197 \$) (voir les tableaux de l'annexe A pour les résultats par composante de la MPC).



**Tableau 1**  
**Différences entre les seuils de la MPC de l'année de base 2008 et ceux de la MPC de l'année de base 2018, par région de la MPC, pour une famille de quatre personnes, 2018**

Région de la MPC		Dollars courants			
		base de 2008	base de 2018	Différence	
		dollars		pourcentage	
Province	Région				
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	39 802	42 539	2 737	6,9
	moins de 30 000 <sup>1</sup>	40 375	42 926	2 551	6,3
	30 000 à 99 999 <sup>2</sup>	...	44 167	...	...
Île-du-Prince-Édouard	St-Jean	38 536	44 808	6 272	16,3
	régions rurales	38 338	41 520	3 183	8,3
	moins de 30 000	39 184	42 283	3 099	7,9
Nouvelle Écosse	Charlottetown	37 591	43 205	5 614	14,9
	régions rurales	38 741	41 588	2 847	7,3
	moins de 30 000	38 927	42 494	3 567	9,2
Nouveau-Brunswick	30 000 à 99 999	36 607	42 800	6 193	16,9
	Halifax	37 816	45 197	7 381	19,5
	Cape Breton	35 524	41 533	6 009	16,9
Québec	régions rurales	38 713	40 766	2 053	5,3
	moins de 30 000	39 297	42 284	2 987	7,6
	30 000 à 99 999	38 707	42 058	3 351	8,7
Ontario	Fredericton	39 675	43 906	4 231	10,7
	Saint-Jean	37 302	41 700	4 397	11,8
	Moncton	36 212	42 026	5 814	16,1
Manitoba	régions rurales	35 096	37 804	2 708	7,7
	moins de 30 000	35 186	37 397	2 211	6,3
	30 000 à 99 999	33 115	37 442	4 326	13,1
Saskatchewan	100 000 à 499 999	34 163	37 940	3 777	11,1
	Québec	34 835	39 601	4 765	13,7
	Montréal	35 640	40 160	4 520	12,7
Alberta	régions rurales	38 057	40 576	2 519	6,6
	moins de 30 000	37 847	41 250	3 403	9,0
	30 000 à 99 999	34 932	40 769	5 838	16,7
Colombie-Britannique	100 000 à 499 999 <sup>1</sup>	37 800	42 933	5 133	13,6
	500 000 et plus <sup>2</sup>	...	44 851	...	...
	Ottawa	41 546	47 233	5 688	13,7
Manitoba	Hamilton/Burlington	38 337	43 517	5 180	13,5
	Toronto	42 101	48 142	6 041	14,3
	régions rurales	36 091	38 954	2 863	7,9
Saskatchewan	moins de 30 000 <sup>1</sup>	37 528	40 780	3 252	8,7
	30 000 à 99 999 <sup>2</sup>	...	40 842	...	...
	Brandon	35 121	40 404	5 284	15,0
Alberta	Winnipeg	37 510	44 030	6 521	17,4
	régions rurales	37 533	40 280	2 747	7,3
	moins de 30 000	38 634	42 003	3 369	8,7
Colombie-Britannique	30 000 à 99 999	35 791	42 208	6 418	17,9
	Saskatoon	37 849	45 652	7 803	20,6
	Régina	37 873	44 833	6 959	18,4
Alberta	régions rurales	40 183	45 047	4 864	12,1
	moins de 30 000	41 598	46 158	4 560	11,0
	30 000 à 99 999	40 371	44 874	4 504	11,2
Colombie-Britannique	100 000 à 499 999	38 630	45 468	6 838	17,7
	Edmonton	38 584	47 869	9 285	24,1
	Calgary	40 452	48 349	7 897	19,5
Colombie-Britannique	régions rurales	38 527	41 463	2 936	7,6
	moins de 30 000	38 543	42 608	4 065	10,5
	30 000 à 99 999	35 795	42 829	7 034	19,6
Colombie-Britannique	100 000 à 499 999	39 846	47 111	7 266	18,2
	Vancouver	40 644	48 677	8 033	19,8

... non applicable

1. Les différences doivent être considérées avec prudence, car la région a été redéfinie dans le cadre de la base 2018.

2. Nouvelle région de la MPC

**Note** : les seuils de MPC sur la base de 2018 sont préliminaires.**Source** : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.



Le tableau 2 montre les répercussions des changements proposés sur le taux de pauvreté pour 2018. Comme on pouvait s'y attendre, l'augmentation des seuils de la MPC se traduirait par une augmentation du taux de pauvreté. À l'échelle du Canada, le taux de pauvreté pour l'année de base 2008 était de 8,7 % en 2018, tandis que le taux de pauvreté pour l'année de base 2018 serait de 11,0 % la même année, ce qui représente une augmentation de 2,3 points de pourcentage.

À titre de référence, la dernière fois que le taux de pauvreté de la MPC a été mis à jour, lors de l'examen exhaustif qui a été mené entre 2008 et 2010, la MPC de l'année de base 2008 a produit un taux de pauvreté qui était 2,2 points de pourcentage supérieur à la MPC précédente de l'année de base 2000 pour l'année de référence 2008. C'est souvent le cas pour des seuils de pauvreté comme la MPC, lorsqu'ils sont mis à jour pour refléter des normes plus contemporaines. Les seuils de pauvreté augmentent et par conséquent, les niveaux de pauvreté mesurés augmentent (Statistique Canada 2019).

Tel que montré dans le tableau 2, les taux de pauvreté mesurés à partir de la MPC de l'année de base 2018 proposée augmentent par rapport à ceux de l'année de base 2008 pour toutes les provinces, tous les groupes d'âge et tous les types de famille.

**Tableau 2**  
**Pourcentage de la population vivant sous le seuil de la pauvreté, année de base 2008 et année de base 2018, Canada, provinces et certains groupes démographiques, 2018**

	Pourcentage de la population vivant sous le seuil de la pauvreté			Nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté		
	base de 2008	base de 2018	Différence	base de 2008	base de 2018	Différence
	pourcentage		points de pourcentage	en milliers		
<b>Géographie</b>						
Canada	8,7	11,0	2,3	3 173	3 983	810
Terre-Neuve-et-Labrador	9,7	11,2	1,5	50	58	8
Île-du-Prince-Édouard	9,1	11,9	2,8	14	18	4
Nouvelle-Écosse	10,3	13,3	3,0	96	124	28
Nouveau-Brunswick	7,9	10,0	2,1	58	74	16
Québec	7,9	9,7	1,8	655	812	157
Ontario	9,5	11,6	2,1	1 351	1 658	307
Manitoba	9,3	10,9	1,6	117	137	20
Saskatchewan	8,8	11,2	2,4	96	122	26
Alberta	7,3	9,4	2,1	316	403	87
Colombie-Britannique	8,9	12,1	3,2	421	577	156
<b>Groupe d'âge</b>						
Personnes de moins de 18 ans	8,2	10,8	2,6	566	748	182
Personnes de 18 à 64 ans	10,3	12,5	2,2	2 392	2 883	491
Personnes de 65 ans et plus	3,5	5,6	2,1	216	352	136
<b>Type de famille</b>						
Personnes vivant dans une famille économique	5,8	7,6	1,8	1 759	2 313	554
Personnes ne faisant pas partie d'une famille économique	24,6	29,0	4,4	1 414	1 670	256
Personnes vivant dans une famille composée d'un couple avec des enfants	5,4	7,5	2,1	691	953	262
Personnes vivant dans une famille monoparentale	21,7	26,3	4,6	345	417	72

**Note** : les estimations basées sur les seuils de la MPC de 2018 sont préliminaires.

**Source** : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

Le tableau 3 montre les taux de pauvreté selon l'année de base 2008 et les estimations préliminaires des taux de pauvreté selon l'année de base 2018 pour la période allant de 2015 à 2018. Selon la MPC de l'année de base 2008, le taux de pauvreté a reculé pour passer de 12,1 % en 2015 à 8,7 % en 2018, soit une diminution de 3,4 points de pourcentage. Selon la MPC de l'année de base 2018 proposée, le taux de pauvreté a reculé pour passer de 14,5 % en 2015 à 11,0 % en 2018, ce qui représente une diminution de 3,5 points de pourcentage.

Le tableau 4 montre les résultats pour le nombre de personnes en situation de pauvreté selon les deux mesures. Selon la MPC de l'année de base 2008, le nombre de personnes en situation de pauvreté a reculé pour passer de 4,238 millions en 2015 à 3,173 millions en 2018, ce qui représente une diminution de 1,065 millions. Selon la MPC de l'année de base 2018, le nombre de personnes en situation de pauvreté a reculé pour passer de 5,074 millions en 2015 à 3,983 millions en 2018, ce qui représente une diminution de 1,091 millions.

Les modifications proposées dans le cadre du changement de base donneraient lieu à un « déplacement parallèle » à la hausse des taux de pauvreté mesurés, sans changement significatif quant à la tendance mesurée de la pauvreté au fil du temps.

On a observé des résultats similaires pour différentes provinces et différents groupes d'âge.

Les seuils présentés au tableau 1 sont établis pour la famille modèle de quatre (deux adultes et deux enfants). Pour établir des seuils pour différentes tailles de familles, la méthodologie de la MPC utilise une échelle d'équivalence de la racine carrée, une méthode très couramment utilisée pour ajuster les revenus en fonction de la taille de la famille, et elle est recommandée pour les mesures de la pauvreté (CEE-ONU, 2011). Pour calculer les valeurs de seuil pour différentes tailles de familles, on peut utiliser les valeurs du tableau 5.

Cette méthode d'équivalence des seuils pour différentes tailles de famille ne devrait être appliquée qu'à la valeur du seuil total et non aux composantes de seuil individuelles<sup>1</sup>. La prochaine section du présent document de travail décrit les domaines de recherche future, y compris la recherche sur d'autres façons de comparer les seuils et les revenus pour différents types et tailles de familles.

Enfin, bien que le tableau 1 présente les seuils de 2018, les valeurs de 2015 à 2017 sont présentées dans l'annexe E. Ces seuils ont été obtenus en

**Tableau 3****Pourcentage de la population vivant sous le seuil de la pauvreté, année de base 2008 et année de base 2018, Canada, provinces et certains groupes démographiques, 2018**

	base de 2008				base de 2018			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
	pourcentage							
<b>Géographie</b>								
Canada	12,1	10,6	9,5	8,7	14,5	12,8	11,7	11,0
Terre-Neuve-et-Labrador	12,1	10,8	9,7	9,7	13,1	12,4	11,4	11,2
Île-du-Prince-Édouard	14,0	11,3	10,1	9,1	14,8	11,8	13,3	11,9
Nouvelle-Écosse	13,8	12,9	12,8	10,3	17,0	16,2	15,0	13,3
Nouveau-Brunswick	14,0	11,8	9,7	7,9	16,1	13,6	12,1	10,0
Québec	10,9	8,6	9,0	7,9	13,7	10,9	10,8	9,7
Ontario	12,9	11,8	10,2	9,5	15,1	13,6	12,2	11,6
Manitoba	12,0	9,4	8,7	9,3	14,0	12,3	11,0	10,9
Saskatchewan	10,7	9,2	9,5	8,8	12,7	11,5	12,2	11,2
Alberta	8,2	8,6	6,8	7,3	10,0	10,8	9,0	9,4
Colombie-Britannique	14,8	12,0	10,3	8,9	17,8	15,3	13,6	12,1
<b>Groupe d'âge</b>								
Personnes de moins de 18 ans	13,3	11,0	9,0	8,2	16,4	14,0	11,6	10,8
Personnes de 18 à 64 ans	13,4	11,9	11,1	10,3	15,7	14,0	13,2	12,5
Personnes de 65 ans et plus	5,1	4,9	3,9	3,5	7,0	7,0	6,0	5,6

**Note** : les estimations basées sur les seuils de la MPC de 2018 sont préliminaires.

**Source** : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

**Tableau 4****Nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté, année de base 2008 et année de base 2018, Canada, provinces et certains groupes démographiques, 2015 à 2018**

	base de 2008				base de 2018			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
	en milliers							
<b>Géographie</b>								
Canada	4 238	3 739	3 413	3 173	5 074	4 543	4 188	3 983
Terre-Neuve-et-Labrador	63	56	50	50	68	64	59	58
Île-du-Prince-Édouard	20	17	15	14	21	17	20	18
Nouvelle-Écosse	127	119	118	96	156	149	139	124
Nouveau-Brunswick	102	86	71	58	117	99	89	74
Québec	890	706	744	655	1 118	896	888	812
Ontario	1 757	1 624	1 436	1 351	2 062	1 883	1 706	1 658
Manitoba	146	115	108	117	169	151	137	137
Saskatchewan	114	98	103	96	135	123	133	122
Alberta	341	362	286	316	415	453	379	403
Colombie-Britannique	678	557	481	421	812	707	638	577
<b>Groupe d'âge</b>								
Personnes de moins de 18 ans	900	755	622	566	1 115	958	803	748
Personnes de 18 à 64 ans	3 049	2 701	2 553	2 392	3 565	3 180	3 026	2 883
Personnes de 65 ans et plus	289	284	238	216	394	405	360	352

**Note** : les estimations basées sur les seuils de la MPC de 2018 sont préliminaires.

**Source** : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

**Tableau 5****Échelle d'équivalence de la racine carrée**

Taille de la famille	Échelle de racine carrée	Multipliez la valeur du seuil par
1	1,0	0,5
2	1,4	0,7
3	1,7	0,9
4	2,0	1,0
5	2,2	1,1
6	2,4	1,2
x	$\sqrt{x}$	$\sqrt{x} / 2$

1. Voir la recherche effectuée par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (Fréchet et coll., 2010).

rajustant les composantes de l'année de base 2018 à partir de la méthodologie décrite pour chaque composante dans l'annexe A.

## Un programme de recherche tourné vers l'avenir

Au cours des consultations menées dans le cadre de la présente révision de la MPC, ainsi que pendant l'analyse qui a conduit aux quatre documents de travail, certains sujets ont été identifiés comme nécessitant des études plus en profondeur afin de préparer le prochain exercice de révision de la MPC.

**Technologies des communications.** Statistique Canada examinera de quelle façon une composante séparée pour les « communications » pourrait être ajoutée à la MPC. À l'heure actuelle, ces besoins d'accès à des biens et à des services de communication font partie de la composante des « autres dépenses ».

**Frais de garde d'enfants.** À l'heure actuelle, les frais de garde d'enfants sont représentés dans la MPC en tant que déduction directe du revenu disponible. De cette façon, les besoins d'une famille sont comparés à une mesure du revenu qui reflète les ressources dont elle dispose. Des experts ont demandé à Statistique Canada si c'était la meilleure façon de procéder. Les frais de garde d'enfants pourraient-ils plutôt être traités comme un élément du panier de consommation?

**Éloignement.** Statistique Canada examinera s'il faut rajuster la MPC pour tenir compte des coûts plus élevés auxquels font face les familles vivant dans des régions ou collectivités éloignées afin de dériver (par exemple) de meilleures estimations pour les parties septentrionales des provinces.

**Familles de différentes tailles.** À l'heure actuelle, Statistique Canada estime les seuils de la MPC pour une famille de quatre personnes, puis utilise l'échelle d'équivalence de la racine carrée pour dériver les seuils pour les familles de différentes tailles. Cette méthode permet-elle d'établir les meilleurs seuils possibles pour les petites familles et les personnes seules? Une étude supplémentaire pourrait également être menée pour déterminer s'il serait approprié de construire des valeurs de panier séparées pour des familles de même taille mais de composition différente (p. ex., une famille monoparentale avec trois enfants comparativement à un couple avec deux enfants) ou pour d'autres caractéristiques (p. ex., l'âge des membres de la famille).

**La composante des autres nécessités.** La « composante des autres nécessités » vise à représenter les coûts des biens et services autres que les aliments, le logement, le transport et l'habillement. La liste des articles qui pourraient être inclus dans la composante des autres nécessités est vaste et pourrait varier en fonction de la structure, de l'âge, de l'emplacement ou d'autres circonstances d'une famille. Des recherches continues sur la méthodologie qui sous-tend la composante des autres nécessités pourraient évaluer si la méthode actuelle pour établir la valeur de cette composante convient ou si elle devrait être améliorée.

**Indice de réduction de la pauvreté.** Ancrer la MPC à des années de base spécifiques, tout en la mettant à jour régulièrement afin de refléter les changements dans le niveau de vie pour s'assurer qu'elle demeure pertinente, est un atout de la MPC. Cependant, les changements de base périodiques de la MPC entraînent la création de plusieurs seuils de pauvreté qui peuvent rendre difficile le suivi des tendances de la pauvreté sur de longues périodes. Afin d'améliorer la transparence et pour aider à suivre l'évolution de la pauvreté sur des périodes plus longues, la mise en œuvre d'un indice de réduction de la pauvreté sera considéré.



## Conclusion

Le présent document constitue le document de travail final documentant le deuxième examen approfondi de la MPC, qui a débuté en 2018 et se terminera en 2020. Il a présenté les seuils proposés de la nouvelle MPC de l'année de base 2018 et les a comparés aux seuils de l'année de base 2008 qui sont actuellement en vigueur.

Le document a également proposé un programme de recherche tourné vers l'avenir, décrivant les sujets que Statistique Canada et EDSC pourraient étudier en vue du prochain examen approfondi.

Le présent document vise à favoriser la mobilisation des utilisateurs, à expliquer les changements à la MPC qui ont été proposés et à fournir aux utilisateurs les estimations préliminaires des impacts découlant de ces changements proposés. Nous encourageons les utilisateurs à poser des questions, à formuler des commentaires et à faire des suggestions pour les travaux futurs.

Après la publication de ce document, il y aura une période au cours de laquelle Statistique Canada et EDSC s'entreprendront avec des experts, des intervenants et des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux pour valider les résultats. La période d'examen devrait se terminer en juin 2020. Les utilisateurs sont invités à poser des questions et à fournir des commentaires. Nous encourageons les personnes souhaitant communiquer avec nous à envoyer un courriel à l'adresse : [statcan.market.basket.measure-mesure.du.panier.de.consommation.statcan@canada.ca](mailto:statcan.market.basket.measure-mesure.du.panier.de.consommation.statcan@canada.ca).

## Annexe A : Modifications proposées aux composantes de la MPC et au revenu disponible

### Modifications proposées aux composantes de la MPC

Le panier de la MPC comprend cinq composantes : habillement, aliments, logement, transport et autres dépenses. Des modifications sont proposées à chacune de ces composantes pour la MPC de l'année de base 2018.

#### Composante d'habillement

Dans la MPC de l'année de base 2008, la composante d'habillement du panier se fonde sur le panier de Niveau de vie acceptable (NVA) du Conseil de planification sociale de Winnipeg et de Winnipeg Harvest de 2001. Le panier contient des biens destinés spécifiquement à une famille modèle de deux adultes et de deux enfants et fournit des vêtements et des chaussures pour les occasions professionnelles, scolaires et sociales les plus courantes.

La composante d'habillement de la MPC de l'année de base 2018 adopterait le plus récent calendrier d'articles du panier d'habillement du NVA de 2012 disponible (annexe B). Le panier est plus contemporain et répond à certaines préoccupations concernant l'actualité et les stéréotypes de genre qui se trouvaient dans le panier précédent. Par exemple, le nouveau panier inclut la même quantité de chaussures de course pour les hommes et les femmes. Il comprend une liste et un calendrier de remplacement semblables à celui du panier précédent (2001). Dans l'ensemble, le nombre d'articles vestimentaires dans le panier du NVA de 2012 est semblable à celui du panier du NVA de 2001, mais certaines quantités ont changé; par exemple, il y a une augmentation de la quantité de chaussettes et une diminution de la quantité de bas de nylon pour femmes.

Les prix sont recueillis auprès des points de vente chaque année dans une ville représentative de chaque province<sup>2</sup>, et la moyenne arithmétique des trois observations des prix les plus bas dans chaque ville est calculée pour chaque article du panier. De plus, une moyenne triennale des prix des articles est prise pour minimiser la volatilité des prix des articles. Ces prix, combinés à des quantités déterminées et à un calendrier de remplacement, définissent le coût de la composante d'habillement. Les méthodes de tarification de la MPC de l'année de base 2018 sont semblables à celles de la MPC de l'année de base 2008.

Pour la MPC de l'année de base 2008, l'établissement direct du prix des articles vestimentaires était effectué chaque année, et la composante d'habillement était mise à jour en conséquence. Pour la MPC de l'année de base 2018, après l'établissement direct du prix des articles vestimentaires pour l'année de base 2018, les seuils de la composante d'habillement seraient mis à jour pour les autres années à l'aide de l'Indice des prix à la consommation (IPC) provincial pour les « vêtements et chaussures ». Il est proposé que l'indexation des prix remplace la méthode d'établissement direct du prix annuelle, puisque cette dernière a été jugée comme ajoutant trop de variabilité aux seuils. En outre, l'indexation des seuils rendra les mouvements d'une année à l'autre plus transparents et prévisibles, tandis que l'engagement de revoir le panier de la MPC tous les cinq ans permettra de s'assurer que le panier continue de représenter les normes contemporaines.



2. À l'exception de l'Ontario, où les prix sont perçus à Toronto pour son propre seuil et à Ottawa pour représenter le reste de la province.

Tableau A.1

## Différences entre les seuils de la MPC de l'année de base 2008 et ceux de la MPC de l'année de base 2018 pour l'habillement et les chaussures, par région de la MPC, pour une famille de quatre personnes, 2018

Région de MPC		Dollars courants			
		base de 2008	base de 2018	Différence	pourcentage
		dollars			
Province	Région				
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	2 234	2 160	-74	-3,3
	moins de 30 000 <sup>1</sup>	2 234	2 160	-74	-3,3
	30 000 à 99 999 <sup>2</sup>	...	2 160	...	...
	St-Jean	2 234	2 160	-74	-3,3
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	2 104	2 227	123	5,8
	moins de 30 000	2 104	2 227	123	5,8
	Charlottetown	2 104	2 227	123	5,8
Nouvelle Écosse	régions rurales	2 188	2 207	19	0,9
	moins de 30 000	2 188	2 207	19	0,9
	30 000 à 99 999	2 188	2 207	19	0,9
	Halifax	2 188	2 207	19	0,9
	Cape Breton	2 188	2 207	19	0,9
Nouveau-Brunswick	régions rurales	2 561	2 422	-139	-5,4
	moins de 30 000	2 561	2 422	-139	-5,4
	30 000 à 99 999	2 561	2 422	-139	-5,4
	Fredericton	2 561	2 422	-139	-5,4
	Saint-Jean	2 561	2 422	-139	-5,4
	Moncton	2 561	2 422	-139	-5,4
Québec	régions rurales	2 079	2 226	146	7,0
	moins de 30 000	2 079	2 226	146	7,0
	30 000 à 99 999	2 079	2 226	146	7,0
	100 000 à 499 999	2 079	2 226	146	7,0
	Québec	2 079	2 226	146	7,0
	Montréal	2 079	2 226	146	7,0
Ontario	régions rurales	2 145	2 157	12	0,6
	moins de 30 000	2 145	2 157	12	0,6
	30 000 à 99 999	2 145	2 157	12	0,6
	100 000 à 499 999 <sup>1</sup>	2 145	2 157	12	0,6
	500 000 et plus <sup>2</sup>	...	2 157	...	...
	Ottawa	2 145	2 157	12	0,6
	Hamilton/Burlington	2 145	2 157	12	0,6
	Toronto	1 750	1 846	96	5,5
Manitoba	régions rurales	2 050	2 042	-8	-0,4
	moins de 30 000 <sup>1</sup>	2 050	2 042	-8	-0,4
	30 000 à 99 999 <sup>2</sup>	...	2 042	...	...
	Brandon	2 050	2 042	-8	-0,4
Saskatchewan	Winnipeg	2 050	2 042	-8	-0,4
	régions rurales	2 314	2 236	-78	-3,4
	moins de 30 000	2 314	2 236	-78	-3,4
	30 000 à 99 999	2 314	2 236	-78	-3,4
	Saskatoon	2 314	2 236	-78	-3,4
Alberta	Régina	2 314	2 236	-78	-3,4
	régions rurales	1 834	1 858	24	1,3
	moins de 30 000	1 834	1 858	24	1,3
	30 000 à 99 999	1 834	1 858	24	1,3
	100 000 à 499 999	1 834	1 858	24	1,3
	Edmonton	1 834	1 858	24	1,3
Colombie-Britannique	Calgary	1 834	1 858	24	1,3
	régions rurales	1 907	2 074	167	8,7
	moins de 30 000	1 907	2 074	167	8,7
	30 000 à 99 999	1 907	2 074	167	8,7
	100 000 à 499 999	1 907	2 074	167	8,7
Vancouver	1 907	2 074	167	8,7	

... non applicable

1. Les différences doivent être considérées avec prudence, car la région a été redéfinie dans le cadre de la base 2018.

2. Nouvelle région de la MPC

Note : les seuils de MPC sur la base de 2018 sont préliminaires.

Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

## Composante d'aliments

Dans la MPC de l'année de base 2008, la composante d'aliments est fondée sur le panier de provisions nutritif – Canada de 2008, élaboré par Santé Canada. Les prix des aliments sont recueillis dans 38 villes afin de fournir le coût annuel d'achat du panier dans les 50 régions. Pour certains articles, les prix sont recueillis pour plus d'un produit afin de permettre l'établissement du prix d'un produit de marque et d'un produit générique. Les prix sont relevés dans certains magasins de chaque ville et la moyenne géométrique de chaque article est calculée pour chaque ville.

La MPC de l'année de base 2018 utiliserait le panier de provisions nutritif – Canada de 2019 (PPNC, annexe C) pour calculer le coût de la composante d'aliments. Les aliments figurant dans la version mise à jour du PPNC sont conformes au nouveau *Guide alimentaire canadien* et sont des aliments nutritifs couramment consommés que les Canadiens ont déclaré consommer dans le cadre de *l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes – Nutrition de 2015*, la plus récente enquête disponible sur la consommation d'aliments. Le PPNC de 2019 comprend des aliments frais, surgelés et en conserve afin de concilier les considérations de coût, d'accès et de disponibilité. Comme pour le PPNC de 2008, 5 % est ajouté au coût total du panier de 2019 pour des aliments et boissons divers, comme du café, du thé, des herbes aromatiques, des épices et des condiments.<sup>3</sup>

Les prix des aliments continueront d'être recueillis par Statistique Canada dans 38 villes dans l'ensemble du Canada. Toutefois, compte tenu de la publication récente du nouveau PPNC, certains prix provisoires ont été utilisés pour la composante d'aliments, et Statistique Canada évaluera si une révision de ces montants est nécessaire au cours des prochains mois. Comme pour la composante d'habillement, l'établissement direct annuel des prix du panier de provisions serait remplacé par l'indice provincial des prix des aliments de l'IPC afin de déterminer la variation du prix du panier de provisions au fil du temps pour l'année de base 2018.



3. Pour plus d'information, voir le [Panier de provisions nutritif – Canada](#).

Tableau A.2

## Différences entre les seuils de la MPC de l'année de base 2008 et ceux de la MPC de l'année de base 2018 pour l'alimentation, par région de la MPC, pour une famille de quatre personnes, 2018

Région de MPC		Dollars courants			
		base de 2008	base de 2018	Différence	
		dollars			
Province	Région				pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	12 972	13 141	169	1,3
	moins de 30 000 <sup>1</sup>	12 972	13 141	169	1,3
	30 000 à 99 999 <sup>2</sup>	...	13 141	...	...
	St-Jean	12 441	12 521	80	0,6
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	12 476	12 470	-6	0,0
	moins de 30 000	12 476	12 470	-6	0,0
	Charlottetown	12 476	12 470	-6	0,0
Nouvelle Écosse	régions rurales	12 117	12 528	411	3,4
	moins de 30 000	12 117	12 528	411	3,4
	30 000 à 99 999	12 117	12 528	411	3,4
	Halifax	11 558	12 001	443	3,8
	Cape Breton	11 816	11 750	-66	-0,6
Nouveau-Brunswick	régions rurales	12 496	12 563	67	0,5
	moins de 30 000	12 496	12 563	67	0,5
	30 000 à 99 999	12 496	12 563	67	0,5
	Fredericton	12 498	12 499	1	0,0
	Saint-Jean	12 413	12 198	-215	-1,7
	Moncton	11 349	11 757	408	3,6
Québec	régions rurales	11 248	11 322	74	0,7
	moins de 30 000	11 248	11 322	74	0,7
	30 000 à 99 999	11 248	11 322	74	0,7
	100 000 à 499 999	11 248	11 322	74	0,7
	Québec	11 154	11 476	322	2,9
Ontario	Montréal	11 344	11 578	234	2,1
	régions rurales	10 518	10 560	42	0,4
	moins de 30 000	10 518	10 560	42	0,4
	30 000 à 99 999	10 518	10 560	42	0,4
	100 000 à 499 999 <sup>1</sup>	11 045	10 994	-51	-0,5
	500 000 et plus <sup>2</sup>	...	10 994	...	...
	Ottawa	11 390	11 399	9	0,1
	Hamilton/Burlington	10 821	10 738	-83	-0,8
Manitoba	Toronto	10 903	10 803	-100	-0,9
	régions rurales	11 037	10 983	-54	-0,5
	moins de 30 000 <sup>1</sup>	11 037	10 983	-54	-0,5
	30 000 à 99 999 <sup>2</sup>	...	10 983	...	...
	Brandon	11 037	10 983	-54	-0,5
Saskatchewan	Winnipeg	11 318	11 377	59	0,5
	régions rurales	11 023	11 101	78	0,7
	moins de 30 000	11 023	11 101	78	0,7
	30 000 à 99 999	11 023	11 101	78	0,7
	Saskatoon	11 072	11 308	236	2,1
Alberta	Régina	10 880	11 204	324	3,0
	régions rurales	12 354	12 255	-100	-0,8
	moins de 30 000	12 354	12 255	-100	-0,8
	30 000 à 99 999	12 354	12 255	-100	-0,8
	100 000 à 499 999	12 354	12 255	-100	-0,8
Colombie-Britannique	Edmonton	11 080	11 410	330	3,0
	Calgary	11 390	11 510	120	1,1
	régions rurales	11 256	11 380	124	1,1
	moins de 30 000	11 256	11 380	124	1,1
	30 000 à 99 999	11 256	11 380	124	1,1
	100 000 à 499 999	12 155	12 112	-43	-0,4
	Vancouver	11 652	11 586	-66	-0,6

... non applicable

1. Les différences doivent être considérées avec prudence, car la région a été redéfinie dans le cadre de la base 2018.

2. Nouvelle région de la MPC

**Note** : les seuils de MPC sur la base de 2018 sont préliminaires.**Source** : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.



## Composante du logement

La MPC dérive des coûts d'habitation pour les logements locatifs tirés du recensement. Le recensement est choisi pour fournir les valeurs du marché, car sa grande taille d'échantillon permet une estimation précise des coûts du loyer et couvre tous les genres de logements locatifs.

Dans la MPC de l'année de base 2008, le coût du logement a été estimé à l'aide du Recensement de 2006 en fonction du loyer médian des logements de deux et trois chambres. Pour obtenir des estimations pour les années subséquentes, les données relatives au prix des loyers ont été augmentées à l'aide de l'indice de l'IPC provincial pour les logements locatifs. En plus de l'allocation pour la location du logement, un montant a été ajouté pour tenir compte du fait que certains ménages doivent fournir leurs propres appareils, comme un réfrigérateur, une cuisinière, une laveuse et une sècheuse.

La composante du logement de la MPC de l'année de base 2018 serait mise à jour pour utiliser les valeurs du Recensement de 2016. La nouvelle année de base de la MPC propose d'adopter également la Norme nationale d'occupation pour la famille modèle composée d'un homme et d'une femme adultes et deux enfants (une fille de 9 ans et un garçon de 13 ans), et fonde par conséquent les coûts d'habitation pour la famille modèle sur le coût d'un logement locatif de trois chambres. Pour déterminer le coût typique d'un logement locatif de trois chambres par région de la MPC, nous utilisons le coût médian des logements locatifs de trois chambres occupés par les ménages appartenant au deuxième décile de revenu. En plus du supplément pour les appareils ménagers, un montant pour les assurances locatives est maintenant inclus.

Enfin, dans la MPC de l'année de base 2018, il est proposé d'utiliser les indices d'ensemble provinciaux de l'IPC, plutôt que l'indice des logements locatifs de l'IPC, pour mettre à jour la valeur de la composante du logement. Statistique Canada poursuivra ses recherches sur la composante du logement, assurera un suivi et en rendra compte chaque année.



Tableau A.3

## Différences entre les seuils de la MPC de l'année base 2008 et ceux de la MPC de l'année de base 2018 pour le logement, par région de la MPC, pour une famille de quatre personnes, 2018

Région de MPC		Dollars courants			
		base de 2008	base de 2018	Différence	
		dollars		pourcentage	
<b>Province</b>	<b>Région</b>				
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	7 801	10 282	2 482	31,8
	moins de 30 000 <sup>1</sup>	8 373	10 669	2 296	27,4
	30 000 à 99 999 <sup>2</sup>	...	12 480	...	...
	St-Jean	9 994	14 041	4 048	40,5
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	7 848	10 436	2 587	33,0
	moins de 30 000	8 695	11 199	2 503	28,8
	Charlottetown	9 607	12 687	3 080	32,1
Nouvelle Écosse	régions rurales	8 291	9 842	1 551	18,7
	moins de 30 000	8 477	10 747	2 271	26,8
	30 000 à 99 999	8 727	11 516	2 789	32,0
	Halifax	10 857	15 312	4 454	41,0
Nouveau-Brunswick	Cape Breton	8 401	11 764	3 364	40,0
	régions rurales	7 046	9 019	1 973	28,0
	moins de 30 000	7 630	10 537	2 906	38,1
	30 000 à 99 999	7 040	10 311	3 271	46,5
Québec	Fredericton	10 401	12 845	2 444	23,5
	Saint-Jean	8 116	11 151	3 035	37,4
	Moncton	9 409	12 368	2 959	31,5
	régions rurales	6 744	8 843	2 099	31,1
	moins de 30 000	6 834	8 436	1 602	23,4
	30 000 à 99 999	7 419	8 991	1 572	21,2
Ontario	100 000 à 499 999	7 829	9 385	1 556	19,9
	Québec	8 525	10 864	2 339	27,4
	Montréal	9 189	11 333	2 144	23,3
	régions rurales	10 068	12 139	2 071	20,6
	moins de 30 000	9 859	12 814	2 955	30,0
	30 000 à 99 999	10 211	13 176	2 965	29,0
	100 000 à 499 999 <sup>1</sup>	11 386	14 263	2 876	25,3
	500 000 et plus <sup>2</sup>	...	16 099	...	...
	Ottawa	13 646	17 822	4 176	30,6
	Hamilton/Burlington	11 877	14 950	3 073	25,9
Manitoba	Toronto	14 710	19 259	4 549	30,9
	régions rurales	7 371	10 271	2 899	39,3
	moins de 30 000 <sup>1</sup>	8 808	12 096	3 288	37,3
	30 000 à 99 999 <sup>2</sup>	...	12 159	...	...
	Brandon	9 330	12 396	3 067	32,9
Saskatchewan	Winnipeg	10 569	15 147	4 579	43,3
	régions rurales	8 512	10 906	2 394	28,1
	moins de 30 000	9 613	12 629	3 016	31,4
	30 000 à 99 999	9 980	13 502	3 523	35,3
	Saskatoon	11 467	16 473	5 005	43,6
Alberta	Régina	11 420	15 774	4 354	38,1
	régions rurales	10 103	14 587	4 484	44,4
	moins de 30 000	11 518	15 698	4 180	36,3
	30 000 à 99 999	13 130	15 111	1 982	15,1
	100 000 à 499 999	10 857	15 498	4 641	42,8
	Edmonton	12 465	19 055	6 589	52,9
Colombie-Britannique	Calgary	13 648	19 367	5 718	41,9
	régions rurales	9 699	11 837	2 137	22,0
	moins de 30 000	9 716	12 982	3 266	33,6
	30 000 à 99 999	10 526	13 914	3 387	32,2
	100 000 à 499 999	12 625	16 922	4 297	34,0
	Vancouver	13 671	19 125	5 454	39,9

... non applicable

1. Les différences doivent être considérées avec prudence, car la région a été redéfinie dans le cadre de la base 2018.

2. Nouvelle région de la MPC

Note : les seuils de MPC sur la base de 2018 sont préliminaires.

Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

## Composante de transport

L'objectif de la composante de transport de la MPC est de reconnaître le coût nécessaire pour couvrir les trajets aller-retour permettant de se rendre au travail, de faire les courses ainsi que pour répondre à d'autres besoins quotidiens. Cependant, selon le lieu de résidence d'une personne et la nature exacte de ses besoins, la façon dont ces besoins sont satisfaits peut varier et, par conséquent, ces coûts peuvent également varier. Dans les régions rurales, le seul mode de transport utilisé pour effectuer les tâches quotidiennes et se rendre au travail est, le plus souvent, en voiture. Parallèlement, la plupart des grandes régions urbaines disposent de réseaux de transport en commun efficaces répondant aux besoins en transport des citadins. Dans les petites et moyennes villes, ainsi que dans les banlieues, les transports en commun peuvent être moins efficaces que dans les grandes villes pour répondre aux besoins de transport de la famille modèle.



Pour l'année de base 2018, deux modifications sont proposées pour la composante de transport. La première modification consisterait à reconnaître l'utilisation répandue des voitures comme moyen de transport, même dans les centres urbains dotés d'un réseau de transport en commun. Dans les régions rurales de la MPC et les régions de la MPC constituées de centres de population de moins de 30 000 habitants, on suppose, comme pour la MPC fondée sur l'année de base de 2008, que les familles auraient besoin de leur propre véhicule pour se rendre au travail et effectuer des activités quotidiennes comme magasiner. Dans les plus grandes régions de la MPC, notamment les RMR et RA indiquées, on supposerait une moyenne pondérée du coût des transports en commun et privé.

Le poids de chaque composante (en commun et privé) serait déterminé à l'aide des données du Recensement de 2016, à savoir la question du recensement sur le mode de déplacement pour se rendre au travail. Les poids pour les composantes de transport en commun et privé, par région de la MPC, sont présentés à l'annexe D.

Le deuxième changement important consisterait à actualiser le calcul des coûts du transport privé pour tenir compte des développements survenus au cours des 20 années qui se sont écoulées depuis l'introduction de la MPC, tels que l'augmentation de la longévité des véhicules et l'amélioration du rendement énergétique. Cette mise à jour prévoit l'achat d'une voiture compacte de huit ans (cinq ans dans la MPC de 2008) et de 1 200 litres d'essence par an (1 500 dans la MPC de 2008). En outre, la MPC de l'année de base 2018 serait modifiée pour utiliser un « panier » de 5 voitures compactes pour déterminer le prix du véhicule au lieu de la méthode de la MPC de 2008 qui consiste à n'utiliser qu'une seule voiture, afin d'ajouter de la stabilité aux estimations et d'en améliorer la représentativité.

Les coûts de transport public attribués à la famille de référence comprennent le coût des titres de transport public mensuels pour deux adultes et un enfant et un montant supplémentaire suffisant pour 12 trajets aller-retour en taxi, soit la même méthodologie que pour l'année de base 2008.

Enfin, dans la MPC de l'année de base 2018, il est proposé d'utiliser l'indice provincial du transport privé pour rajuster le coût du panier du transport privé dans le temps, tandis que l'indice provincial du transport public serait utilisé pour rajuster le coût du panier du transport public.

**Tableau A.4****Différences entre les seuils de la MPC de l'année de base 2008 et ceux de la MPC de l'année de base 2018 pour le transport, par région de la MPC, pour une famille de quatre personnes, 2018**

Région de MPC		Dollars courants			
		base de 2008	base de 2018	Différence	
		dollars		pourcentage	
Province	Région				
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	5 335	4 650	-685	-12,8
	moins de 30 000 <sup>1</sup>	5 335	4 650	-685	-12,8
	30 000 à 99 999 <sup>2</sup>	...	4 080	...	...
	St-Jean	2 807	4 248	1 441	51,3
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	4 921	4 308	-613	-12,5
	moins de 30 000	4 921	4 308	-613	-12,5
	Charlottetown	2 416	3 742	1 326	54,9
Nouvelle Écosse	régions rurales	5 364	4 790	-574	-10,7
	moins de 30 000	5 364	4 790	-574	-10,7
	30 000 à 99 999	2 793	4 328	1 534	54,9
	Halifax	2 853	3 852	1 000	35,0
Cape Breton		2 565	4 176	1 612	62,8
	régions rurales	5 261	4 563	-698	-13,3
	moins de 30 000	5 261	4 563	-698	-13,3
	30 000 à 99 999	5 261	4 563	-698	-13,3
Nouveau-Brunswick	Fredericton	2 866	3 990	1 123	39,2
	Saint-Jean	2 926	4 004	1 078	36,8
	Moncton	2 410	3 887	1 477	61,3
	régions rurales	4 980	4 369	-611	-12,3
Québec	moins de 30 000	4 980	4 369	-611	-12,3
	30 000 à 99 999	2 324	3 860	1 535	66,0
	100 000 à 499 999	2 962	3 963	1 001	33,8
	Québec	3 103	3 875	772	24,9
Montréal		2 911	3 787	876	30,1
	régions rurales	5 782	5 034	-747	-12,9
	moins de 30 000	5 782	5 034	-747	-12,9
	30 000 à 99 999	2 514	4 192	1 678	66,8
Ontario	100 000 à 499 999 <sup>1</sup>	3 282	4 508	1 225	37,3
	500 000 et plus <sup>2</sup>	...	4 590	...	...
	Ottawa	4 163	4 538	374	9,0
	Hamilton/Burlington	3 722	4 854	1 132	30,4
Toronto		5 201	5 602	400	7,7
	régions rurales	5 770	4 850	-920	-15,9
	moins de 30 000 <sup>1</sup>	5 770	4 850	-920	-15,9
	30 000 à 99 999 <sup>2</sup>	...	4 850	...	...
Manitoba	Brandon	2 841	4 174	1 333	46,9
	Winnipeg	3 498	4 359	861	24,6
	régions rurales	5 632	4 829	-804	-14,3
	moins de 30 000	5 632	4 829	-804	-14,3
Saskatchewan	30 000 à 99 999	2 423	4 161	1 738	71,7
	Saskatoon	2 908	4 272	1 364	46,9
	Régina	3 316	4 333	1 017	30,7
	régions rurales	5 199	4 400	-799	-15,4
Alberta	moins de 30 000	5 199	4 400	-799	-15,4
	30 000 à 99 999	2 360	3 703	1 343	56,9
	100 000 à 499 999	2 893	3 910	1 017	35,2
	Edmonton	3 472	4 236	764	22,0
Calgary		3 613	4 228	615	17,0
	régions rurales	5 744	4 911	-832	-14,5
	moins de 30 000	5 744	4 911	-832	-14,5
	30 000 à 99 999	2 185	4 200	2 015	92,2
Colombie-Britannique	100 000 à 499 999	2 560	4 191	1 631	63,7
	Vancouver	3 194	4 476	1 281	40,1

... non applicable

1. Les différences doivent être considérées avec prudence, car la région a été redéfinie dans le cadre de la base 2018.

2. Nouvelle région de la MPC

**Note** : les seuils de MPC sur la base de 2018 sont préliminaires.**Source** : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

## Composante des autres nécessités

La MPC possède une composante finale qui reconnaît les besoins d'autres biens et services qui seraient considérés comme des nécessités, mais ne sont pas saisis dans les catégories du logement, de l'habillement, des aliments et du transport (p. ex. articles ménagers, soins personnels, matériel de lecture, etc.). La méthodologie utilisée pour relever le prix des autres biens et services n'utilise pas le relevé des articles comme le font les autres parties de la MPC. Il ne serait pas pratique de le faire, car il faudrait éventuellement relever le prix d'un très grand nombre d'articles et bon nombre de ces articles pourraient être considérés comme des nécessités pour certaines familles, mais pas pour d'autres. Par conséquent, la composante des autres nécessités vise à donner une approximation des dépenses moyennes pour une grande variété d'autres biens et services, en utilisant les données tirées de l'*Enquête sur les dépenses des ménages* (EDM) de Statistique Canada.

Dans la MPC de l'année de base 2008, la valeur pour la composante des autres nécessités a été établie en tant que pourcentage fixe (75,4 %) du coût total des composantes des aliments et de l'habillement pour chaque région de la MPC. Ce pourcentage fixe est désigné comme étant le « multiplicateur »; il a été établi selon une analyse des habitudes de dépenses historiques sur un ensemble de catégories de dépenses choisies et jugées nécessaires pour un niveau de vie de base modeste.

Pour la MPC de l'année de base 2018, il est proposé que le niveau du multiplicateur de la composante des autres nécessités soit fixé de sorte que le nouveau niveau de la base de 2018, à l'exclusion des services de téléphonie cellulaire, soit égal au niveau de la base de 2008. Un montant additionnel pour les services de téléphonie cellulaire serait ensuite ajouté à la composante des autres nécessités de l'année de base 2018.

La valeur du multiplicateur pourrait être recalculée, mais comme les composantes d'aliments et d'habillement sont relativement similaires entre les années de base 2008 et 2018, la valeur du multiplicateur existant est conservée. Ainsi, la composante des autres nécessités est équivalente à la somme des paniers d'aliments et d'habillement pour une région de la MPC, multipliée par 0,754, plus la moyenne provinciale des dépenses en services de téléphonie cellulaire observée dans l'EDM pour les familles du deuxième décile de revenu.

Comme pour les composantes discutées précédemment, la composante des autres nécessités serait calculée pour l'année de base, puis mise à jour annuellement en augmentant les seuils de l'année de base pour chaque région de la MPC au moyen de l'IPC d'ensemble provincial comme facteur d'inflation des prix. Cette méthode diffère de la méthodologie de la MPC de l'année de base 2008, où le multiplicateur était appliqué chaque année. Pour résumer, selon la méthodologie de l'année de base 2018, la croissance de la composante des autres nécessités serait liée à l'IPC d'ensemble, alors que selon la méthodologie de l'année de base 2008, elle était liée aux mouvements des prix des aliments et de l'habillement.



Tableau A.5

Différences entre les seuils de la MPC de l'année de base 2008 et ceux de la MPC de l'année de base 2018 pour les autres nécessités, par région de la MPC, pour une famille de quatre personnes, 2018

Région de MPC		Dollars courants			
		base de 2008	base de 2018	Différence	
		dollars		pourcentage	
Province	Région				
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	11 460	12 305	845	7,4
	moins de 30 000 <sup>1</sup>	11 460	12 305	845	7,4
	30 000 à 99 999 <sup>2</sup>	...	12 305	...	...
Île-du-Prince-Édouard	St-Jean	11 060	11 838	778	7,0
	régions rurales	10 988	12 079	1 091	9,9
	moins de 30 000	10 988	12 079	1 091	9,9
Nouvelle Écosse	Charlottetown	10 988	12 079	1 091	9,9
	régions rurales	10 781	12 221	1 440	13,4
	moins de 30 000	10 781	12 221	1 440	13,4
	30 000 à 99 999	10 781	12 221	1 440	13,4
Nouveau-Brunswick	Halifax	10 360	11 824	1 464	14,1
	Cape Breton	10 554	11 635	1 081	10,2
	régions rurales	11 348	12 199	851	7,5
	moins de 30 000	11 348	12 199	851	7,5
Québec	30 000 à 99 999	11 348	12 199	851	7,5
	Fredericton	11 349	12 151	801	7,1
	Saint-Jean	11 285	11 924	638	5,7
	Moncton	10 483	11 591	1 108	10,6
Ontario	régions rurales	10 044	11 043	999	9,9
	moins de 30 000	10 044	11 043	999	9,9
	30 000 à 99 999	10 044	11 043	999	9,9
	100 000 à 499 999	10 044	11 043	999	9,9
Manitoba	Québec	9 973	11 159	1 186	11,9
	Montréal	10 116	11 236	1 120	11,1
	régions rurales	9 544	10 684	1 141	12,0
	moins de 30 000	9 544	10 684	1 141	12,0
	30 000 à 99 999	9 544	10 684	1 141	12,0
	100 000 à 499 999 <sup>1</sup>	9 941	11 011	1 071	10,8
	500 000 et plus <sup>2</sup>	...	11 011	...	...
	Ottawa	10 201	11 317	1 116	10,9
Saskatchewan	Hamilton/Burlington	9 772	10 818	1 046	10,7
	Toronto	9 536	10 633	1 097	11,5
	régions rurales	9 863	10 809	945	9,6
	moins de 30 000 <sup>1</sup>	9 863	10 809	945	9,6
Alberta	30 000 à 99 999 <sup>2</sup>	...	10 809	...	...
	Brandon	9 863	10 809	945	9,6
	Winnipeg	10 075	11 106	1 031	10,2
	régions rurales	10 052	11 209	1 157	11,5
Colombie-Britannique	moins de 30 000	10 052	11 209	1 157	11,5
	30 000 à 99 999	10 052	11 209	1 157	11,5
	Saskatoon	10 089	11 365	1 276	12,7
	Régina	9 944	11 286	1 343	13,5
Alberta	régions rurales	10 693	11 947	1 254	11,7
	moins de 30 000	10 693	11 947	1 254	11,7
	30 000 à 99 999	10 693	11 947	1 254	11,7
	100 000 à 499 999	10 693	11 947	1 254	11,7
Colombie-Britannique	Edmonton	9 733	11 311	1 578	16,2
	Calgary	9 966	11 386	1 420	14,2
	régions rurales	9 920	11 261	1 340	13,5
	moins de 30 000	9 920	11 261	1 340	13,5
Colombie-Britannique	30 000 à 99 999	9 920	11 261	1 340	13,5
	100 000 à 499 999	10 598	11 812	1 214	11,5
	Vancouver	10 219	11 416	1 197	11,7

... non applicable

1. Les différences doivent être considérées avec prudence, car la région a été redéfinie dans le cadre de la base 2018.

2. Nouvelle région de la MPC

Note : les seuils de MPC sur la base de 2018 sont préliminaires.

Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

## Modifications proposées au revenu disponible

Dans la MPC de l'année de base 2008, le revenu disponible est défini comme le revenu total (y compris les transferts gouvernementaux) après déduction de l'impôt sur le revenu, mais également de plusieurs dépenses obligatoires, comme les cotisations au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec, à l'assurance-emploi et à un régime de pension agréé, les cotisations syndicales, les frais de garde d'enfants, toute pension alimentaire versée, les primes d'assurance de santé publique et les dépenses médicales directes, notamment les primes d'assurance privée. Dans la méthodologie de la MPC de 2008, le revenu disponible a également été ajusté pour les propriétaires sans hypothèque, afin de tenir compte des coûts de logement plus faibles auxquels font face les familles qui ont ce type de mode d'occupation. Ce rajustement s'appelait l'avantage du propriétaire sans hypothèque (APSH).

Pour la MPC de l'année de base 2018, les modifications proposées au revenu disponible comprennent une mise à jour de l'estimation des frais médicaux directs et le remplacement du rajustement du revenu APSH par le rajustement plus général selon le type de mode d'occupation. De plus, il est proposé que l'impôt sur les gains en capital soit retiré de l'impôt sur le revenu afin d'éviter que les familles ne donnent l'impression de vivre dans la pauvreté parce qu'elles paient un impôt élevé sur les gains en capital.

### Ajustement selon le type de mode d'occupation

Dans le cadre de l'année de base 2008, un nouveau concept a été mis en place pour mettre les propriétaires sans hypothèque qui ont, en moyenne, des coûts d'habitation inférieurs à ceux des locataires, sur un pied d'égalité avec les locataires pour ce qui est de déterminer leur situation de pauvreté. Plus précisément, une valeur appelée « avantage du propriétaire sans hypothèque » (APSH), est calculée et ajoutée au revenu disponible des propriétaires sans hypothèque. L'APSH était calculé comme la différence entre le coût médian d'habitation des propriétaires sans hypothèque et le coût médian d'habitation des locataires. Cette différence est ajoutée au revenu disponible des propriétaires sans hypothèque. En principe, cela ressemble beaucoup au calcul d'un seuil distinct des coûts d'habitation pour les familles ayant ce type de mode d'occupation.

Pour la MPC de l'année de base 2018, il est proposé d'étendre le concept de l'APSH aux propriétaires avec hypothèque et aux locataires subventionnés, ce qui mettrait les coûts de logement de toutes les familles sur un pied plus égalitaire lors de la détermination des estimations de la pauvreté, quel que soit le type de mode d'occupation. Ce nouveau concept serait appelé « ajustement selon le type de mode d'occupation (ATMO) ». Comme pour les valeurs du panier du logement, l'ATMO est calculé à l'aide des données du Recensement de 2016, sauf celles décrites ci-dessous.

### Résumé du processus

L'estimation de l'ATMO pour chaque région et type de mode d'occupation de la MPC serait obtenue en soustrayant les coûts de logement typiques pour un type de mode d'occupation particulier des coûts de logement calculés au moment de l'élaboration du panier du logement de la MPC. Ces valeurs de l'ATMO sont calculées pour un logement de trois chambres pour une famille dans le deuxième décile de revenu pour chaque région de la MPC.

Les ATMO sont d'abord estimés pour une famille de quatre personnes, puis les valeurs équivalentes pour les autres tailles de famille sont calculées en utilisant la méthode de la racine carrée. Ces ATMO sont ensuite ajoutés au revenu disponible lors de l'évaluation de la situation de pauvreté.

### Propriétaires sans hypothèque

Pour les propriétaires sans hypothèque, les coûts de logement comprennent les impôts fonciers, les frais de services publics, les frais de copropriété, les coûts des appareils électroménagers et les frais d'assurance habitation de base. Comme indiqué ci-dessus, ceux-ci sont estimés à partir des données du Recensement de 2016 pour un logement de trois chambres à coucher pour une famille appartenant au deuxième décile de revenu pour chaque région de la MPC. Dans le cas des propriétaires sans hypothèque, l'ATMO qui en résulte est conceptuellement semblable à l'APSH utilisée dans la MPC de 2008.

## Propriétaires avec hypothèque

Aux fins de la MPC, les frais de logement pour les propriétaires avec hypothèque seraient constitués des impôts fonciers, des frais de services publics, des frais de copropriété, des frais d'assurance-habitation de base, des coûts des appareils électroménagers et des versements d'intérêts hypothécaires. La principale différence, par rapport aux propriétaires sans hypothèque, est la composante des frais d'intérêts (qui est de zéro pour les propriétaires sans hypothèque). Le coût de l'intérêt hypothécaire est estimé à l'aide des données de l'*Enquête sur la sécurité financière* (ESF). Les détails de ce calcul sont présentés dans le document *Définition du revenu disponible dans la mesure du panier de consommation*. Le calcul est effectué pour trois groupes d'âge afin de refléter le fait que les jeunes propriétaires ont tendance à avoir un solde hypothécaire moyen plus élevé que les propriétaires plus âgés en raison du fait qu'ils sont dans une phase plus précoce du remboursement de leur prêt.<sup>4</sup>



## Locataires subventionnés

Pour les locataires vivant dans des logements subventionnés, les ATMO sont déterminés en estimant le coût médian d'un logement subventionné de trois chambres pour une famille faisant partie du deuxième décile de revenu, puis en mesurant la différence entre son coût et le coût de logement correspondant dans la composante du panier de la MPC. Pour les locataires subventionnés, les coûts de logement comprennent le loyer payé plus les frais de services publics, les coûts des appareils électroménagers et les frais d'assurance pertinents.

**Tableau A.6**

**Avantage du propriétaire sans hypothèque (année de base 2008) et ajustement selon le type de mode d'occupation (année de base 2018) pour la MPC, par région de la MPC, pour une famille de quatre personnes, 2018**

Région de la MPC		base de 2008, Avantage du propriétaire sans hypothèque (APSH) <sup>1</sup>	base de 2018, Ajustement selon le type de mode d'occupation (ATMO) <sup>2</sup>				
			Propriétaires sans hypothèque	Propriétaires avec une hypothèque			Propriétaires sans hypothèque
				Locataires de logements subventionnés	Chef du ménage âgé de moins de 40 ans	Chef du ménage âgé de 40 à 60 ans	
<b>Province</b>	<b>Région</b>						
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	3 108	2 360	0	859	1 785	4 737
	moins de 30 000 <sup>3</sup>	2 740	4 371	0	892	1 756	4 600
	30 000 à 99 999 <sup>4</sup>	...	5 408	1 318	2 698	4 264	6 099
	St-Jean	2 913	7 606	2 347	3 727	4 243	6 236
Île-du-Prince-Édouard	régions rurales	3 504	3 201	235	1 617	3 185	5 230
	moins de 30 000	3 282	4 152	418	1 800	3 368	4 980
	Charlottetown	3 795	5 339	1 797	3 180	4 748	6 155
Nouvelle Écosse	régions rurales	3 913	2 295	0	1 100	1 682	4 716
	moins de 30 000	2 813	3 225	0	1 224	2 780	4 295
	30 000 à 99 999	3 873	3 659	757	2 127	3 684	5 498
	Halifax	4 417	6 561	4 240	5 743	6 330	8 524
	Cape Breton	2 889	5 619	468	1 839	3 395	5 535

4. Tous les ATMO négatifs ont été fixés à zéro.



Tableau A.6

**Avantage du propriétaire sans hypothèque (année de base 2008) et ajustement selon le type de mode d'occupation (année de base 2018) pour la MPC, par région de la MPC, pour une famille de quatre personnes, 2018**

		base de 2008, Avantage du propriétaire sans hypothèque (APSH) <sup>1</sup>	base de 2018, Ajustement selon le type de mode d'occupation (ATMO) <sup>2</sup>				
		Propriétaires sans hypothèque	Propriétaires avec une hypothèque				Propriétaires sans hypothèque
Région de la MPC	Région		Locataires de logements subventionnés	Chef du ménage âgé de moins de 40 ans	Chef du ménage âgé de 40 à 60 ans	Chef du ménage âgé de 61 ans ou plus	
Nouveau-Brunswick	régions rurales	3 289	3 311	0	420	1 650	4 116
	moins de 30 000	2 917	4 152	0	1 268	2 841	4 743
	30 000 à 99 999	2 732	4 177	0	1 356	2 929	5 069
	Fredericton	5 247	6 171	2 320	3 706	5 279	7 164
	Saint-Jean	2 872	4 541	239	1 625	3 198	4 543
	Moncton	3 953	5 293	1 592	2 978	4 551	5 734
Québec	régions rurales	2 581	3 759	0	0	1 282	3 595
	moins de 30 000	1 963	3 328	0	0	675	2 621
	30 000 à 99 999	2 510	3 808	0	0	1 085	3 472
	100 000 à 499 999	2 594	4 289	0	0	1 215	3 472
	Québec	3 034	5 657	0	47	2 651	4 741
	Montréal	2 871	5 608	0	390	2 503	4 187
Ontario	régions rurales	3 772	4 222	0	0	1 375	4 883
	moins de 30 000	3 078	6 832	0	712	2 207	5 620
	30 000 à 99 999	3 366	8 206	0	1 178	2 423	6 082
	100 000 à 499 999 <sup>3</sup>	3 979	8 781	509	2 161	3 448	7 056
	500 000 et plus <sup>4</sup>	...	10 654	1 991	4 101	5 596	8 905
	Ottawa	5 389	11 566	3 705	5 242	6 279	9 604
Manitoba	Hamilton/Burlington	3 662	9 243	570	2 500	3 619	7 356
	Toronto	5 678	12 928	0	775	2 612	10 703
	régions rurales	2 742	3 501	0	0	808	5 069
	moins de 30 000 <sup>3</sup>	3 330	5 602	0	1 175	2 743	6 707
	30 000 à 99 999 <sup>4</sup>	...	4 714	18	1 401	2 969	6 232
	Brandon	3 664	5 252	0	1 367	2 936	6 507
Saskatchewan	Winnipeg	3 804	8 991	2 477	3 283	4 540	8 921
	régions rurales	2 378	2 396	0	0	736	4 969
	moins de 30 000	2 437	4 244	0	1 022	2 587	6 317
	30 000 à 99 999	2 567	4 531	350	1 730	3 296	6 917
	Saskatoon	2 897	4 606	2 370	3 749	5 314	9 538
	Régina	2 909	4 343	2 004	3 383	4 948	8 564
Alberta	régions rurales	4 155	6 751	641	1 334	4 086	8 208
	moins de 30 000	4 562	7 600	1 037	2 181	4 904	8 482
	30 000 à 99 999	6 637	6 202	201	1 580	3 145	8 857
	100 000 à 499 999	3 927	6 801	951	2 330	3 896	8 233
	Edmonton	4 713	11 581	3 280	4 450	7 667	11 215
	Calgary	5 717	12 779	4 102	4 866	8 249	11 777
Colombie-Britannique	régions rurales	6 369	2 996	0	1 564	1 771	7 083
	moins de 30 000	5 675	2 958	0	2 093	2 702	7 587
	30 000 à 99 999	6 337	4 230	699	2 689	2 967	8 128
	100 000 à 499 999	7 834	7 226	2 677	5 512	5 824	10 658
	Vancouver	8 035	9 114	3 579	2 139	5 453	11 678

... non applicable

1. Basé sur les données du Recensement de 2006

2. Basé sur les données du Recensement de 2016

3. Les différences doivent être considérées avec prudence, car la région a été redéfinie dans le cadre de la base 2018.

4. Nouvelle région de la MPC

**Note** : L'ajustement du type de tenure (base 2018) est préliminaire.

Les ajustements négatifs du type de tenure ont été fixés à zéro.

**Source** : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

## Impôt sur les gains en capital

Les gains ou pertes de capital surviennent lorsqu'un particulier cède ou transfère une immobilisation (p. ex. un terrain, des bâtiments, des actions, des obligations, des fonds communs de placement, etc.). Comme ces conversions en capital ne sont pas toujours prévisibles et, pour de nombreuses personnes, constituent une transaction forfaitaire occasionnelle, la norme consiste à ne pas les inclure dans le calcul du revenu (CEE-ONU, 2011). L'actuelle MPC n'inclut pas les valeurs des gains ou pertes de capital dans le revenu disponible. Toutefois, comme la tâche d'estimer l'impôt sur un gain en capital (ou la réduction de l'impôt sur une perte en capital) s'avère complexe, l'impôt sur les gains en capital n'avait pas été auparavant supprimé des impôts déduits du revenu avant impôt lors de la détermination du revenu disponible.

Pour la MPC de l'année de base 2018, il est proposé que l'impôt sur ces gains en capital soit estimé et que le revenu disponible soit ajusté en conséquence. Étant donné que les incidences fiscales des gains/pertes en capital ne sont pas directement connues à partir des renseignements fiscaux accessibles, elles devraient être estimées.

Le taux d'imposition réel serait calculé comme le ratio de l'impôt total payé divisé par la somme du revenu total et du montant imposable des gains en capital. Ce taux serait ensuite multiplié par le montant imposable des gains en capital. Le montant ainsi obtenu serait ensuite ajouté au revenu disponible de la famille économique<sup>5</sup>.

## Mise à jour des dépenses médicales

Les frais médicaux sont l'une des dépenses non discrétionnaires déduites du revenu après impôt pour calculer le revenu disponible pour la MPC.

Ces frais médicaux comprennent les dépenses pour les médicaments d'ordonnance et les lunettes, les services médicaux et l'équipement de soins de santé ainsi que les soins dentaires. Ils englobent aussi les primes d'assurance maladie et d'assurance dentaire.

La méthodologie de la MPC utilise les dépenses médicales tirées des formulaires d'impôt pour les adultes<sup>6</sup> si les dépenses médicales déclarées sur le formulaire d'impôt sont supérieures à zéro. Si le dossier d'un répondant



5. L'ajustement serait effectué seulement si un gain en capital est observé.

6. Personnes de 16 ans et plus

à l'*Enquête canadienne sur le revenu* n'est pas couplé aux données fiscales, ou si les frais médicaux qu'il réclame aux fins d'impôt sont nuls<sup>7</sup>, une valeur d'imputation au niveau provincial est utilisée. Pour la MPC de l'année de base 2008, cette valeur imputée était calculée en prenant la moyenne triennale des données sur les dépenses au niveau provincial de l'*Enquête sur les dépenses des ménages* (EDM) pour 1997, 1998 et 1999, puis en l'ajustant à l'aide de l'indice des soins de santé<sup>8</sup> pour les autres années.

Dans le cadre de l'année de base 2018, les frais médicaux inscrits sur les formulaires d'impôt continueraient d'être utilisés pour les adultes dont les dossiers sont couplés aux données fiscales et pour qui le montant de frais médicaux réclamé est supérieur à zéro. Pour les adultes dont les dossiers ne sont pas couplés aux données fiscales ou pour qui le montant réclamé aux fins d'impôt est nul, les valeurs sont imputées au moyen de données plus à jour et d'une nouvelle méthodologie par rapport à l'année de base 2008. Les valeurs sont dérivées des données les plus récentes de l'EDM et reflètent la moyenne provinciale des dépenses médicales chez les personnes faisant partie du deuxième décile de revenu qui n'ont pas réclamé un montant dans leur déclaration de revenus. Cette approche est utilisée seulement pour l'année de base (2018). Les montants pour les autres années sont estimés en ajustant les montants de 2018 à l'aide de l'indice des soins de santé.



**Tableau A.7**  
Différence entre le montant d'imputation de la MPC de l'année de base 2008 et celui de l'année de base 2018 pour les dépenses médicales non remboursées, par province, 2018

	Dollars courants	
	base de 2008	base de 2018
	dollars	
<b>Géographie</b>		
Terre-Neuve-et-Labrador	136	435
Île-du-Prince-Édouard	228	587
Nouvelle-Écosse	189	420
Nouveau-Brunswick	173	366
Québec	206	266
Ontario	180	476
Manitoba	192	509
Saskatchewan	161	553
Alberta	268	468
Colombie-Britannique	193	543

Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

7. Pour pouvoir réclamer un montant aux fins de l'impôt, les frais médicaux doivent dépasser le moindre de 3 % du revenu net ou un seuil minimum.

8. Statistique Canada. Tableau 18-10-0005-01. Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé.

## Annexe B

**Tableau B.1**  
**Composante révisée des vêtements et chaussures (année de base 2018) fondée sur le panier 2012 du Niveau de vie acceptable (NVA) du Conseil de planification sociale de Winnipeg et de Winnipeg Harvest**

Article	Quantité	Calendrier d'achat
Maillot de bain, filles	1	Chaque année
Maillot de bain, garçons	1	Chaque année
Maillot de bain, hommes	1	Tous les 2 ans
Maillot de bain, femmes	1	Tous les 2 ans
Peignoir de bain, hommes <sup>1</sup>	1	Chaque année
Peignoir de bain, femmes <sup>1</sup>	1	Chaque année
Ceinture, enfants <sup>1</sup>	1	Tous les 4 ans
Ceinture, adolescents	1	Tous les 4 ans
Ceinture, hommes	1	Tous les 4 ans
Ceinture, femmes <sup>1</sup>	1	Tous les 4 ans
Chemisier <sup>1</sup>	1	Chaque année
Jeans bleus, enfants	1	Chaque année
Jeans bleus, adolescents	1	Chaque année
Jeans bleus, hommes	1	Chaque année
Jeans bleus, femmes <sup>1</sup>	1	Chaque année
Soutien-gorge	3	Chaque année
Casquette, enfants <sup>1</sup>	1	Tous les 4 ans
Casquette, adolescents <sup>1</sup>	1	Tous les 4 ans
Casquette, hommes <sup>1</sup>	1	Tous les 4 ans
Casquette, femmes <sup>1</sup>	1	Tous les 4 ans
Chaussures habillées, filles	1	Chaque année
Chaussures habillées, garçons	1	Chaque année
Chaussures habillées, hommes	1	Tous les 3 ans
Chaussures habillées, femmes	1	Tous les 3 ans
Sous-vêtements longs, filles <sup>1</sup>	3	Chaque année
Sous-vêtements longs, garçons <sup>1</sup>	3	Chaque année
Sous-vêtements longs, hommes	1	Chaque année
Sous-vêtements longs, femmes	1	Chaque année
Divers, filles <sup>1</sup>	1	Chaque année
Divers, garçons	1	Chaque année
Divers, hommes <sup>1</sup>	1	Chaque année
Divers, femmes <sup>1</sup>	1	Chaque année
Collants	1	Tous les 4 ans
Pantalon, filles	6	Chaque année
Pantalon, garçons	6	Chaque année
Pantalon, hommes <sup>1</sup>	2	Chaque année
Pantalon, femmes	2	Chaque année
Pantalon, hommes (habillé)	2	Chaque année
Pantalon, femmes (habillé) <sup>1</sup>	2	Chaque année
Sac à main	1	Tous les 4 ans
Pyjama, filles	4	Chaque année
Pyjama, garçons	4	Chaque année
Pyjama, hommes <sup>1</sup>	1	Chaque année
Pyjama, femmes	1	Chaque année
Vêtement de pluie, filles	1	Chaque année
Vêtement de pluie, garçons	1	Chaque année
Vêtement de pluie, hommes	1	Tous les 4 ans
Vêtement de pluie, femmes	1	Tous les 4 ans
Bottes en caoutchouc, filles	1	Chaque année
Bottes en caoutchouc, garçons	1	Chaque année
Bottes en caoutchouc, hommes	1	Tous les 3 ans
Bottes en caoutchouc, femmes	1	Tous les 3 ans
Chaussures de sport, filles	4	Chaque année
Chaussures de sport, garçons	4	Chaque année
Chaussures de sport, hommes	1	Tous les 2 ans
Chaussures de sport, femmes	1	Tous les 2 ans

**Tableau B.1**  
**Composante révisée des vêtements et chaussures (année de base 2018) fondée sur le panier 2012 du Niveau de vie acceptable (NVA) du Conseil de planification sociale de Winnipeg et de Winnipeg Harvest**

Article	Quantité	Calendrier d'achat
Sandales, filles	1	Chaque année
Sandales, garçons	1	Chaque année
Sandales, hommes	1	Tous les 2 ans
Sandales, femmes	1	Tous les 2 ans
Accessoires d'hiver, garçons (écharpe, etc.)	1	Tous les 4 ans
Accessoires d'hiver, hommes (écharpe, etc.)	1	Tous les 4 ans
Accessoires d'hiver, femmes (écharpe, etc.)	1	Tous les 4 ans
Accessoires d'hiver, filles (écharpe, etc.)	1	Tous les 4 ans
Chemise, hommes (habillée)	2	Chaque année
Chemise, femmes (habillée) <sup>1</sup>	2	Chaque année
Short, filles	5	Chaque année
Short, garçons	5	Chaque année
Short, hommes	2	Chaque année
Short, femmes	2	Chaque année
Combinaison, femmes <sup>1</sup>	1	Chaque année
Chaussettes, filles	20	Chaque année
Chaussettes, garçons	20	Chaque année
Chaussettes, hommes	5	Chaque année
Chaussettes, femmes <sup>1</sup>	5	Chaque année
Chandail, filles	4	Chaque année
Chandail, garçons	4	Chaque année
Chandail, hommes	2	Chaque année
Chandail, femmes	2	Chaque année
T-shirt/maillot, filles	5	Chaque année
T-shirt/maillot, garçons	5	Chaque année
T-shirt/maillot, hommes	3	Chaque année
T-shirt/maillot, femmes	3	Chaque année
Parapluie, adultes	1	Tous les 4 ans
Parapluie, enfants	1	Tous les 4 ans
Sous-vêtements, filles	12	Chaque année
Sous-vêtements, garçons	12	Chaque année
Sous-vêtements, hommes	10	Chaque année
Sous-vêtements, femmes	10	Chaque année
Portefeuille, hommes	1	Tous les 4 ans
Portefeuille, femmes <sup>1</sup>	1	Tous les 4 ans
Bottes d'hiver, filles	1	Chaque année
Bottes d'hiver, garçons	1	Chaque année
Bottes d'hiver, hommes <sup>1</sup>	1	Tous les 3 ans
Bottes d'hiver, femmes	1	Tous les 3 ans
Veste d'hiver, filles	1	Chaque année
Veste d'hiver, garçons	1	Chaque année
Veste d'hiver, hommes	1	Tous les 4 ans
Veste d'hiver femmes	1	Tous les 4 ans
Bottes de travail, hommes	1	Tous les 4 ans

1. Nouveaux articles introduits dans le NVA 2012

**Note** : Articles retirés avec l'introduction du nouveau panier NVA : Chaussures décontractées pour hommes, Chaussures décontractées pour femmes, Camisole pour femmes, Veste de sport / Blazer pour hommes, Blouson d'été pour femmes, Blouson d'hiver pour femmes, Jupe d'été pour femmes, Jupe d'hiver pour femmes, Robe pour femmes, Robe d'été fille, jupe d'hiver fille, veste de printemps garçon, veste de golf homme, veste de ski homme, montre poignet garçon, montre poignet fille, montre poignet homme et montre poignet femme

## Annexe C

**Tableau C.1**  
**Noms d'articles et quantités hebdomadaires du panier de provisions nutritif – Canada (PPNC) 2019 utilisés dans la composante de l'alimentation de la MPC, sur la base de la famille modèle de la MPC**

Article	Quantité hebdomadaire PPNC 2019 kilogrammes
<b>Graisses et huiles</b>	
Huile végétale	0,21
Margarine, molle, non hydrogénée	0,10
Mayonnaise	0,07
<b>Fruits et légumes</b>	
Bananes	2,95
Brocolis, congelés	0,63
Cantaloup	1,10
Carottes, fraîches	2,12
Céleri	1,10
Champignons	0,14
Choux	1,66
Concombre	0,94
Épinards, congelés	0,63
Fraises congelées non sucrées	0,28
Haricots verts, congelés	1,33
Laitue, iceberg	1,25
Laitue, romaine	1,19
Légumes mélangés, surgelés	1,26
Mais, congelé	0,91
Oignons	1,09
Oranges	1,44
Patate douce/igname	1,15
Pêches en conserve, dans l'eau	0,56
Petits pois, congelés	1,33
Poires en conserve, dans l'eau	0,56
Poivrons verts	0,77
Pommes	1,37
Pommes de terre, fraîches	1,98
Potiron	1,14
Raisins	0,29
Tomates	0,62
Tomates entières, en conserve (sans sel ajouté ou pauvres en sodium)	1,82
<b>Aliments à grains entiers</b>	
Céréales, avoine grillée, en O	0,14
Céréales, chaudes, avoine, préparation rapide	0,80
Céréales, Shredded wheat, nature	0,14
Farine, blé entier	0,67
Pain plat, blé entier, chapati, roti ou pita	0,77
Pâtes, blé entier, spaghetti ou macaroni	1,30
Petit pain mollet, blé entier	1,54
Riz, brun	1,17
<b>Aliments protéinés</b>	
Arachides, grillées à sec, non salées	0,21
Beurre d'arachide, naturel (pas d'ajout)	0,28
Boisson de soya enrichie (non sucrée ou originale)	5,15
Côtelettes de porc, longue	0,40
Cuisses de poulet, sans dos	0,62
Dinde, toutes classes, hachée	0,51
Filets de poisson, surgelés	0,25
Graines de tournesol, non salées	0,25
Haricots, blancs, en conserve (sans sel ajouté ou pauvres en sodium)	0,35
Haricots, noirs, en conserve (sans sel ajouté ou pauvres en sodium)	0,32
Haricots, rouges, en conserve (sans sel ajouté ou à faible teneur en sodium)	0,32
Houmous	0,14

**Tableau C.1**  
**Noms d'articles et quantités hebdomadaires du panier de provisions nutritif – Canada (PPNC) 2019 utilisés dans la composante de l'alimentation de la MPC, sur la base de la famille modèle de la MPC**

Article	Quantité hebdomadaire PPNC 2019 kilogrammes
Lait, 2 %	5,15
Lentilles séchées	0,13
Mozzarella, 16,5 % MG	0,28
Œufs, catégorie A, gros	0,56
Pois chiches, en conserve (sans sel ajouté ou à faible teneur en sodium)	0,32
Rôti de cuisse de bœuf	0,32
Saumon, rose, en conserve (sans sel ajouté ou pauvre en sodium)	0,20
Thon, conserve, dans l'eau	0,42
Tofu, ferme ou extra ferme	0,56
Yogourt, nature, 1 à 2 % MG	1,68

**Source:** Santé Canada. Tabulation personnalisée.

## Annexe D

**Tableau D.1**  
**Poids des transports privés et publics, par région de la MPC, 2016**

Région de MPC		Poids des transports	
		Privé	Public
		pourcentage	
Province	Région		
Terre-Neuve-et-Labrador	régions rurales	100	0
	moins de 30 000	100	0
	30 000 à 99 999	73	27
Île-du-Prince-Édouard	St-Jean	60	40
	régions rurales	100	0
	moins de 30 000	100	0
Nouvelle Écosse	Charlottetown	70	30
	régions rurales	100	0
	moins de 30 000	100	0
	30 000 à 99 999	77	23
Nouveau-Brunswick	Halifax	51	49
	Cape Breton	72	28
	régions rurales	100	0
	moins de 30 000	100	0
Québec	30 000 à 99 999	100	0
	100 000 à 499 999	71	29
	Québec	60	40
	Montréal	52	48
	régions rurales	100	0
Ontario	moins de 30 000	100	0
	30 000 à 99 999	66	34
	100 000 à 499 999	66	34
	500 000 et plus	65	35
	Ottawa	49	51
	Hamilton/Burlington	60	40
Manitoba	Toronto	55	45
	régions rurales	100	0
	moins de 30 000	100	0
	30 000 à 99 999	100	0
Saskatchewan	Brandon	66	34
	Winnipeg	60	40
	régions rurales	100	0
	moins de 30 000	100	0
Alberta	30 000 à 99 999	72	28
	Saskatoon	71	29
	Régina	70	30
	régions rurales	100	0
	moins de 30 000	100	0
Colombie-Britannique	30 000 à 99 999	69	31
	100 000 à 499 999	69	31
	Edmonton	64	36
	Calgary	63	37
Colombie-Britannique	régions rurales	100	0
	moins de 30 000	100	0
	30 000 à 99 999	71	29
	100 000 à 499 999	64	36
	Vancouver	53	47

Source : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.



## Annexe E

Tableau E.1

Seuils globaux de la MPC de l'année de base 2018, par région de la MPC, pour une famille de quatre personnes, 2015 à 2018

Région de MPC	Province	Région	Dollars courants			
			2015	2016	2017	2018
Terre-Neuve-et-Labrador		régions rurales	40 564	41 583	42 089	42 539
		moins de 30 000	40 926	41 955	42 470	42 926
		30 000 à 99 999	42 057	43 098	43 631	44 167
		St-Jean	42 574	43 631	44 213	44 808
Île-du-Prince-Édouard		régions rurales	40 099	40 644	40 793	41 520
		moins de 30 000	40 823	41 376	41 539	42 283
		Charlottetown	41 646	42 226	42 399	43 205
Nouvelle Écosse		régions rurales	40 447	40 968	40 917	41 588
		moins de 30 000	41 312	41 844	41 803	42 494
		30 000 à 99 999	41 565	42 108	42 073	42 800
		Halifax	43 777	44 350	44 369	45 197
Nouveau-Brunswick		Cape Breton	40 307	40 826	40 811	41 533
		régions rurales	38 966	39 683	40 043	40 766
		moins de 30 000	40 386	41 135	41 528	42 284
		30 000 à 99 999	40 175	40 919	41 307	42 058
Québec		Fredericton	41 851	42 645	43 068	43 906
		Saint-Jean	39 754	40 505	40 895	41 700
		Moncton	40 049	40 808	41 226	42 026
		régions rurales	36 776	36 975	37 257	37 804
		moins de 30 000	36 383	36 579	36 857	37 397
		30 000 à 99 999	36 401	36 619	36 888	37 442
Ontario		100 000 à 499 999	36 859	37 087	37 363	37 940
		Québec	38 443	38 695	38 984	39 601
		Montréal	38 979	39 240	39 531	40 160
		régions rurales	38 777	39 325	39 714	40 576
		moins de 30 000	39 414	39 973	40 373	41 250
		30 000 à 99 999	38 914	39 492	39 870	40 769
		100 000 à 499 999	40 947	41 562	41 970	42 933
		500 000 et plus	42 755	43 401	43 843	44 851
Manitoba		Ottawa	44 943	45 650	46 123	47 233
		Hamilton/Burlington	41 449	42 079	42 515	43 517
		Toronto	45 708	46 432	46 975	48 142
		régions rurales	37 466	37 672	38 049	38 954
		moins de 30 000	39 196	39 424	39 829	40 780
		30 000 à 99 999	39 255	39 484	39 890	40 842
Saskatchewan		Brandon	38 772	39 001	39 407	40 404
		Winnipeg	42 179	42 449	42 913	44 030
		régions rurales	38 854	39 182	39 600	40 280
		moins de 30 000	40 493	40 838	41 284	42 003
Alberta		30 000 à 99 999	40 646	41 006	41 460	42 208
		Saskatoon	43 911	44 310	44 819	45 652
		Régina	43 107	43 501	44 005	44 833
		régions rurales	43 325	43 704	44 109	45 047
		moins de 30 000	44 381	44 772	45 194	46 158
		30 000 à 99 999	43 136	43 520	43 924	44 874
Colombie-Britannique		100 000 à 499 999	43 674	44 069	44 487	45 468
		Edmonton	45 868	46 299	46 787	47 869
		Calgary	46 322	46 759	47 252	48 349
		régions rurales	39 300	39 969	40 559	41 463
		moins de 30 000	40 373	41 061	41 674	42 608
		30 000 à 99 999	40 550	41 244	41 856	42 829
		100 000 à 499 999	44 575	45 341	46 024	47 111
		Vancouver	45 967	46 765	47 501	48 677

**Note** : les seuils de MPC sur la base de 2018 sont préliminaires.

**Source** : Statistique Canada. Tabulation personnalisée.

## Références

- FRÉCHET, Guy, Pierre Lanctôt, Alexandre Morin and Frédéric Savard (2010), « [Échelles d'équivalence : Une validation empirique](#) », Comité de direction du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE). Catalogue n° 978-2-550-59521-2.
- DJIDEL, Samir, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam and Sarah McDermott. 2019a. [Vers une mise à jour du panier de consommation](#). Produit n° 75F0002M2019013 au catalogue.
- DJIDEL, Samir, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam and Sarah McDermott. 2019b. [Définition du revenu disponible dans la mesure fondée sur un panier de consommation](#). Produit n° 75F0002M2019014.
- EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA. 2018. [Une chance pour tous – la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#). Produit n° SSD-212-08-18F au catalogue.
- HATFIELD, Michael, Wendy Pyper et Burton Gustajtis. 2010. « [Premier examen complet de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation](#) », document de la Direction générale de la recherche appliquée, Ressources humaines et Développement des compétences Canada.
- HEISZ, Andrew. 2019. [Le point sur l'examen approfondi de la mesure du panier de consommation](#). Produit n° 75F0002M2019009 au catalogue.
- STATISTIQUE CANADA. 2019. [Modifications méthodologiques apportées à la Mesure du panier de consommation en 2019](#). Produit n° 75F0002M2019005 au catalogue.
- STATISTIQUE CANADA. 2016. [Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul](#). Produit n° 75F0002M2016002 au catalogue.
- STATISTIQUE CANADA. 2015. [Les lignes de faible revenu, 2013-2014 : mise à jour](#). Produit n° 75F0002M2015002 au catalogue.
- CEE-ONU (2011), [Canberra Group Handbook on Household Income Statistics](#), Deuxième édition 2011.